



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION AU DROIT DES  
TRAVAUX RUES JEAN JAURES ET PAUL ELUARD**

*Arrêté de police 06 septembre 2019*

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les  
articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans les rues Jean  
Jaurès et Paul Eluard dans le cadre de la réfection d'enrobés et de  
pavages pour le compte de Douaisis Agglo.*

**ARRETE**

- Article 1 Des travaux de réfection d'enrobés et de pavages seront réalisés dans la  
rue Jean Jaurès ainsi que dans la rue Paul Eluard du lundi 09  
septembre 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus.*
- Article 2 Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et se  
fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins  
du chantier.*
- Article 3 Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*
- Article 4 Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur  
le parking de la rue Jean Jaurès angle du Boulevard Ambroise Croizat.*
- Article 5 La société Desquesnes exécutera les travaux et se chargera de la mise en  
place du balisage et de la signalisation réglementaire.*
- Article 6 La société Desquesnes, domiciliée 198/212 rue Casimir Beugnet 62260  
Auchel  
Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de Police de  
DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de Sin le Noble sont chargés chacun  
en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté*

*Fait à GUESNAIN  
Le 06 septembre 2019*

*Le Maire,  
Maryline Lucas*

